ECONEWS

Service de gestion économique
Olivier Vlieghe - Laurence Mertens

Septembre 2022

Bulletin du service Gestion économique - Codiec Bxl-Bw

Evolution des prix : à quoi faut-il s'attendre ?

Une information à tous les PO à ce sujet est actuellement en cours de rédaction au SeGEC. Elle devrait vous parvenir dans les prochains jours. En attendant, nous pouvons déjà vous informer que les subventions 2022 sont indexées de 7,59%. Les montants ont été mis à jours dans les tableaux de simulation du SeGEC .

Pour ce qui concerne 2023, rien n'est encore décidé mais le SeGEC est en discussion avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour que l'indexation soit conforme à l'évolution du coût de la vie.

En ce qui concerne le prix de l'énergie, une information précise est disponible sur l'extranet du SeGEC dans la rubrique « centrale de marché » .

Enfin, les hausses de prix par marché sont détaillées dans la même rubrique sur l'extranet .

La partie du site consacrée à la centrale de marché est mise à jour très régulièrement. N'hésitez pas à consulter à tout moment.

Economies d'énergie et Marché photovoltaïque: informations au PO

Le SeGEC, en collaboration avec le CoDiEC, organise une soirée d'information à destination des PO et de toute personne intéressée à propos de la question de l'énergie et du futur marché-cadre de panneaux photovoltaïques. Y seront évoquées notamment l'évolution des prix qu'il faut éventuellement anticiper, le futur marché-cadre d'achat et d'installation de panneaux photovoltaïques de la centrale de marché, des astuces simples, indolores et bon marché pour faire rapidement des économies d'énergie et,enfin, les différentes ressources disponibles pour les écoles (services, personnes, primes,...).
Cette séance aura lieu, pour notre diocèse le mardi **11 octobre** prochain de 18h à 20h à la Maison diocésaine à Auderghem. Il y aura également d'autres séances dans les autres provinces. Pour vous inscrire, vous devez utiliser ce lien.

Obligations administratives principales des ASBL*

*Liste non-exhaustive

	QUAND	OÙ	COMMENTAIRE
L e registre UBO	Une fois par an si possible avant le 31/8 et après chaque publication au Moniteur	Via MyMInfin (onglet "Registre UBO")	Le mieux est de lier au Moniteur via l'onglet "lier au Moniteur". Si rien n'est à changer, il suffit de clicquer sur "confirmation annuelle". Si non, il faut faire les changement via "modifier"
Rem : Si on le lie au Moniteur, l'adaptation ne se fera qu'à la prochaine modification			
La base de données SEGEC (PO)	A chaque modificatoin de la composition du CA	Noter les modifications à effectuer et les communiquer à Pascale Verhaeghe ou Nathalie Boschmans. Faire les publications au Moniteur.	
Les publications au Moniteur	Le plus rapidement possible après AG modificatrice	Via le Greffe du Tribunal de l'Entreprise (lien vers le moniteur où vous trouverez les formulaires et les infos nécessaires)	En envoyant les formulaires ad hoc au Greffe du Tribunal de l'Entreprise de son siège social
La déclaration fiscale	Avant la mi-octobre en général	Via Biztax	Choisir "au nom d'une entreprise" puis choisir l'entreprise dans le menu déroulant puis cliquer sur "déclarer pour votre entreprise puis sur "mes déclarations (en haut à gauche) puis encoder l'année d'imposition puis le type de déclaration (IPM) puis cliquer sur "chercher déclaration" (même pour une déclaration non encore effectuée) enfin sur "ouvrir déclaration"
La déclaration patrimoine	A introduire pour le 15 mars au plus tard (à payer pour le 31/3 au plus tard)	Demander au PO si introduit via formulaires ad hoc	En complétant les formulaires sur base de la note du SeGEC à ce sujet et en les envoyant au bureau de sécurité juridique correspondant au siège social de l'ASBL.
Les fiches 281.10 (frais de déplacement)	Avant le 29 février	Via Belgotax-On-Web	Grâce au formulaire disponible sur l'extranet du SeGEC

La publication des comptes BNB	Dans les 30 jours de l'approbation des comptes par l'AG	Via la centrale des Bilans de la Banque nationale (BNB) via application CBSO ou via un comptable agrée	
L'actication E-box entreprise via CZAM	A partir de 2024, toutes les entreprises donc les ASBL y compris devront avoir activé leur e-box	via l'application e-box entreprise (CZAM)	En désignant un représentant légal de l'ASBL (administrateur ou délégué à la gestion journalière) qui sera le correspondant officiel et devra relever l'e-box (boîte numérique officielle pour les communications avec l'Etat)
Mise à jour de l'adresse mail du directeur dans Proeco	Dès que possible	Dans Proeco	Il y a plusieurs endroits où cette adresse apparaît dans proeco. Vérifier que la bonne adresse est reprise partout.
L'obligation de mise à jour des statuts	Fin 2023	Via une publication au moniteur	Avec l'aide des documents explicatifs sur l'extranet du SeGEC

Enfin, n'oubliez pas que le numéro d'entreprise du PO doit être affiché sur tous vos documents officiels

Pour plus d'informations ou en cas de difficultés, n'hésitez pas à contacter le service économique du CoDiEC (olivier.vlieghe@segec.be ou laurence.mertens@segec.be)
Où les services du SeGEC